

SONDERDRUCK AUS:

TIRÉ À PART DE :

Klaus Baumann, Aimé-Parfait Niyonkuru,
Gerard Birantamije, Rainer Bendel,
Deogratias Maruhukiro (Éds./Hg.)

Burundi et son passé colonial

Mémoire, enjeu et solde en débat

Burundi und seine koloniale Vergangenheit

Erinnerung, Problematik und Bilanz in der Debatte

LIT

Table des matières

<i>Philip Keil</i> Grußwort	9
<i>Klaus Baumann</i> Preface by the Editors	11
<i>Audace Manirabona</i> Préface par le Recteur de l'Université du Burundi	13
<i>Joseph Gahama</i> Introduction générale	15

PREMIERE PARTIE

GESTION DU PASSE COLONIAL: REALITES ET PERSPECTIVES

<i>Déogratias Maruhukiro, Nicole Landmann-Burghart, and Beatrix Hoffmann-Ihde</i> The Colonial Past: Burundi in the Exhibition "Freiburg and Colonialism: Yesterday? Today!"	23
<i>Evariste Ngayimpenda</i> Le Burundi sous domination allemande : un essai de bilan démo-économique....	53
<i>François Ryckmans</i> Pierre Ryckmans, résident de l'Urundi, 1916–1928	87
<i>Aimé-Parfait Niyonkuru</i> Le rattachement du Bugufi au Tanganyika Territory et les facilités de trafic à travers les territoires de l'Afrique Orientale : quel rapport, quels enjeux ?	99
<i>Alexis Bucumi</i> La problématique de la rétrocession par la Tanzanie du territoire du Bugufi au Burundi : quelles perspectives ?	113
<i>Jean-Marie Nduwayo</i> Discours du 1 ^{er} décembre 1958 du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy: essai d'analyse.....	135
<i>Bérengère Piret</i> Les archives burundaises, un « projet pilote » pour le partage du patrimoine colonial ? La gestion (coloniale) belge des archives du Burundi.....	157

DEUXIEME PARTIE CULTURE ET CRISES IDENTITAIRES

<i>A. Banuza , C. Nijimbere, C. Ntiranyibagira, E. Barahinduka , V. Munezero</i> Le système éducatif burundais à l'époque coloniale : forces, faiblesses et perspectives	177
<i>Jean Berchmans Ndiokubwayo, Clément Bigirimana</i> Décoloniser l'éducation dans le Burundi post-indépendant.....	197
<i>Ildephonse Horicubonye</i> The Impact of Colonialism on the Concept of Ubuntu in Burundi.....	213
<i>Gertrude Kazoviyo</i> Valeurs burundaises et choc colonial : cas d'« <i>ubugabo</i> » dans les récits sur l'indépendance	231
<i>Jean-Marie Nduwayo</i> La crise de 1972 au Burundi à travers des enquêtes	255
<i>Siméon Barumwete, Nicolas Hajayandi</i> Le Burundi indépendant face aux pièges des mythes coloniaux.....	279
<i>Gaspard Nduwayo †</i> L'Etat colonial et la déconstruction de la sacralité de la monarchie burundaise	305
<i>Gaspard Nduwayo †</i> Les tentatives de résolution du conflit burundais par instrumentalisation des constructions identitaires de l'Etat colonial.....	323
<i>Eric Ndayisaba</i> Circulations, dialogues et réconciliation des mémoires coloniales : vers un Comité International d'Histoire Coloniale	343
<i>Gracia Luanzo Kasongo</i> Art in conflict resolution: negotiating the restitution of Congolese cultural heritage.....	359
AutorInnen / Auteurs	379

Post mortem

Nach Fertigstellung dieses Bandes verstarb am 12. August 2023 im Alter von 48 Jahren Prof. Dr. Gérard Birantamije von der UL Bruxelles, Gründungsmitglied des wissenschaftlichen Beirates dieser Reihe und engagierter Mitherausgeber dieses Bandes, dessen Thema ihm sehr am Herzen lag. Wir werden ihm ein dankbares Gedenken bewahren, verbunden mit seiner Familie und im gemeinsamen christlichen Glauben an die Auferstehung.

Ebenso gedenken wir dankbar Herrn Gaspard Nduwayo, Professor der Universität Burundi, der starb, nachdem er für diesen Band noch seine Beiträge fertigstellen konnte.

Ruhe in Frieden

Après l'achèvement de ce volume, notre cher collègue Gérard Birantamije vient de nous quitter. Il travaillait à l'Université libre de Bruxelles et était membre fondateur du Conseil scientifique de cette série de publication et co-éditeur engagé de ce volume, dont le thème lui tenait à cœur. Nous garderons de lui un souvenir reconnaissant et restons unis avec sa famille dans la foi chrétienne en la résurrection.

Nous pensons également au Professeur Gaspard Nduwayo de l'Université du Burundi qui est mort après avoir envoyé sa contribution pour ce volume.

Repose en paix.

Grußwort

Seit über vier Jahrzehnten bestehen partnerschaftliche Verbindungen zwischen Baden-Württemberg und Burundi, die Menschen über Grenzen hinweg zusammenbringen. Was einst mit zivilgesellschaftlichen Beziehungen begann, führte in den 1980er Jahren zu ersten politischen Kontakten. Auch in Zeiten, in denen die offiziellen Beziehungen unterbrochen waren, blieben die vielfältigen privaten, religiösen und zivilgesellschaftlichen Partnerschaften bestehen. Im Jahr 2009 wurde im Auftrag des Landes Baden-Württemberg eine Koordinationsstelle für die Partnerschaft bei der SEZ eingerichtet, um die Zusammenarbeit zu stärken. Schließlich wurde im Mai 2014 eine offizielle Partnerschaftsvereinbarung zwischen den Regierungen unterzeichnet.

Die geschichtlichen Verbindungen zwischen den beiden Regionen bestehen jedoch schon länger. Von 1896 bis zur Niederlage im Ersten Weltkrieg 1916 kolonisierte Deutschland das Königreich Burundi.

In Anbetracht dieser geschichtlichen Verflechtungen und der bestehenden Partnerschaft zwischen Baden-Württemberg und Burundi stellt sich die Frage: Was bedeutet die Kolonialgeschichte für die Partnerschaft zwischen Baden-Württemberg und Burundi? Wie kann eine Partnerschaft aussehen, die den Anspruch hat, die Fortführung postkolonialer Strukturen zu unterbrechen? „Dekolonisierung“ ist in aller Munde, aber wie sieht diese aus?

Das vorliegende Werk „Burundi und seine koloniale Vergangenheit, Erinnerung, Problematik und Bilanz in der Debatte“ ist ein wichtiger Schritt auf dem Weg, die gemeinsame Kolonialgeschichte aufzuarbeiten. Es lädt uns ein, zu verstehen, wie Machtungleichgewichte und struktureller Rassismus bis heute nachwirken. Die Dekolonisierung der Partnerschaftsarbeit erfordert, die komplexen Zusammenhänge zu verstehen, die zu Ungleichheit und Ungerechtigkeit geführt haben. Sie erfordert ebenso, strukturelle Ungleichheiten zu erkennen und ihnen aktiv entgegenzuwirken. Sie ist ein umfassender Prozess, der nicht nur in Burundi stattfinden sollte, sondern insbesondere auch bei denjenigen, die vom Kolonialismus profitiert haben. Der Wandel erfordert ein Umdenken, das sich von pater-

nalistischen Beziehungen hin zu echter Gleichberechtigung und gegenseitigem Respekt bewegt. Dazu ist es notwendig den Stimmen derjenigen Menschen zuzuhören, die durch den Kolonialismus und seinen Nachwirkungen nicht gehört wurden und werden. Ebenso gilt es die eigenen Privilegien und Strukturen zugänglich zu machen, denn Ausschlüsse war die Währung der Eliten, damals wie heute. Und weiter gedacht sollten wir uns auch öffnen für das, was Baden-Württemberg von Burundi lernen kann und sollte.

Die Dekolonisierung der Partnerschaft bedeutet, alte Muster zu durchbrechen und neue Brücken des Verständnisses und der Zusammenarbeit zu bauen. Es bedeutet neben der Reflektion und dem sich öffnen für andere Perspektiven, auch, dass strukturelle Veränderungen endlich sichtbar werden. Es erfordert von uns allen, Verantwortung zu übernehmen, sich der eigenen Privilegien bewusst zu sein und gemeinsam eine gerechtere Zukunft zu gestalten. Dieses Buch ist ein wichtiger Schritt auf diesem Weg, indem es uns dazu ermutigt, gemeinsam zu lernen und zu handeln.

Ich bedanke mich herzlich bei den Autor*innen und allen Akteur*innen, die sich unermüdlich für die Dekolonisierung der Gesellschaft einsetzen und damit zur Verringerung von Machtungleichheiten in der Welt beitragen. Ihr Engagement bereichert maßgeblich die Partnerschaftsarbeit zwischen Burundi und Baden-Württemberg, und dafür möchte ich nochmals meinen herzlichen Dank aussprechen.

Philipp Keil,

Geschäftsführender Vorstand

der Stiftung Entwicklungs-Zusammenarbeit Baden-Württemberg

Preface by the Editors

Burundi and its past of colonialism is not only a historical topic, but, as it seems, is also of vital relevance of and for the present and future of this county in the heart of Africa, its civil society including faith communities and the state organisation. This conviction inspired two public events, namely, a panel discussion during the Stuttgart SEZ Baden-Württemberg Conference on Burundi, held on the 28th of October 2022 on the topic „Changing the narrative: preconditions and visions of creating new partnerships “, and an International Conference held the next day on Burundi and its colonial past. During this Conference hosted in the building of the Library of the University of Freiburg, debates focused on memory, stakes and perspectives in relation with the said past. Presenters and attendees included politicians and scholars from different disciplines and based in Europe and Africa.

This ninth volume of Girubuntu Peace academy Studies series “Peace – Reconciliation – Future: Africa and Europe” compiles selected papers on the colonial past of Burundi under the German and the Belgian domination, most of which are written by Burundian scholars. Contributions provide insightful analysis of various issues grouped in two parts two grouped in two parts. Part I gathers papers dealing the management of the colonial past, with a focus on its realities and perspectives. Part II encompasses papers revolving around the theme “Culture and identity crises”. Regarding approach, beyond an authentic perspective on contemporary perspective on Burundi and its colonial past, this Volume extends perspectives on the post-independent Burundi in the aftermaths of decades during which peace and reconciliation policies are prioritized in the Burundian and neighboring societies. The findings have an intermediate character and call for further endeavors and research which confront the memories and the challenges connected to the colonial past of Burundi in its present and its future towards peace and the common good of the whole country and of the neighboring countries in the Africa’s Great Lakes Region. Hopefully, this volume will stimulate this much needed kind of further research and cooperations for peace and reconciliation, including and partnering with the scholarly activities of our Freiburg Caritaswissenschaft and its Girubuntu Peace Academy.

Preface by the Editors

We are grateful to SEZ Baden-Württemberg for its support of these activities in our project “Burundi and its past of colonialism” in 2022.

On behalf of the editors of the series and of the volume:

Klaus Baumann

Préface par le Recteur de l'Université du Burundi

En marge d'une mission de travail en Europe, nous avons été invité par la Girubuntu Peace Academy, une initiative du Réseau Africain pour la Paix, la Réconciliation et le Développement Durable (RAPRED Girubuntu) en coopération avec l'Université de Freiburg (AB Caritaswissenschaft und Christliche Sozialarbeit) à prendre part à un Symposium qu'elle avait organisé sur le thème : *Le Burundi et son passé colonial : Mémoire, enjeux et solde en débat*. Volontiers, nous avons répondu présent à cette manifestation scientifique s'est tenue le 29 octobre 2022, à l'Université de Freiburg im Breisgau, en Allemagne et nous n'avons pas été déçu. Au-delà de l'intérêt du thème du symposium au regard de l'actualité du débat sur le fait colonial, ses conséquences et son solde, la présence parmi l'équipe des animateurs de ce symposium d'une importante équipe d'enseignants-chercheurs de mon Université, ou en connexion avec mon Université a été déterminante pour notre présence.

Au point de vue du format, les organisateurs ont préféré un format hybride, c'est-à-dire que le Symposium s'est tenu en présentiel et à distance, simultanément. Le format hybride a permis aux chercheurs basés dans les deux hémisphères de partager et de discuter les résultats de leurs recherches et de surmonter les contraintes financières et logistiques du déplacement pour une activité en présentiel.

A l'instar du thème lui-même à caractère multidisciplinaire en ce qu'il se situe au carrefour de plusieurs disciplines, les débats ont fait intervenir une équipe multidisciplinaire comprenant historiens, journalistes, juristes, linguistes, pédagogues, théologiens, etc. La multidisciplinarité et la complémentarité d'approche et de méthodologie, les regards croisés des chercheurs européens et africains sur une question qui divise encore les héritiers des colonisateurs et des peuples coloniaux, étaient remarquables. Cette intéressante conception de la recherche est indispensable pour aborder une question complexe et sensible, comme celle du colonialisme.

Nous félicitons et encourageons la Girubuntu Peace Academy pour ses initiatives en matière de promotion de la recherche et pour l'association des chercheurs basés en Afrique, dans la région des Grands-Lacs africains et au Burundi en particulier. Nous félicitons et encourageons également les

Préface par le Recteur de l'Université du Burundi

enseignants-chercheurs de l'Université du Burundi qui ont participé à la recherche et dont les articles ont été publiés dans ce Volume. Qu'ils aillent de l'avant et fassent des émules parmi leurs collègues. Nous encourageons également tous les chercheurs à fouiller et encore fouiller pour fournir au monde de lecteurs et scientifique des données équilibrées et à jour pour des publications de qualité. La visibilité des chercheurs et de leurs institutions d'affiliation dépend essentiellement de la qualité et de la diffusion des productions scientifiques.

Prof. Dr. Audace Manirabona

Introduction générale

La mort de l’Afro-Américain George Floyd le 25 mai 2020 à Minneapolis suite à des violences policières a provoqué une forte indignation aussi bien aux Etats-Unis que dans le reste du monde. En dépit de la condamnation des meurtriers, de nombreuses manifestations contre le racisme à l’endroit des Noirs furent organisés un peu partout. A Bruxelles, bravant les restrictions dues à la pandémie du coronavirus, plus de dix mille personnes descendirent dans la rue le 7 juin 2020. Des statues des autorités coloniales, à commencer par celles du roi Léopold II furent vandalisées ici et là. C’est dans ce contexte et sur initiative du Parlement belge qu’une Commission spéciale de dix-neuf députés chargés d’analyser le passé colonial de la Belgique au Congo, au Rwanda et au Burundi fut mise sur pied le 16 juillet 2020. Pour l’assister, on fit aussitôt appel à dix experts¹, choisis selon les sensibilités politiques représentés au sein de la Chambre. Après quinze mois de travaux, ces derniers présentèrent leurs résultats qui, comme on s’y attendait, comportait des lacunes évidentes que Wouter De Vriendt, le président de la Commission reconnut lui-même, faisant valoir « les circonstances difficiles et le délai limité imparti » aux chercheurs. Sur les 689 pages du rapport en effet, rien n’était dit sur le Burundi² et très peu sur le Rwanda.

Dans la foulée, il s’était constitué presque au même moment un Collectif burundais sur la colonisation (CBC) qui se voulait ouvert, diversifié et inclusif, apolitique et multidisciplinaire. Il comptait à ses débuts une trentaine de membres³ (historiens, sociologues, politologues, journalistes, mathématiciens, etc.) résidents au Burundi, au Rwanda, en Belgique, en

¹ Les dix experts étaient composés d’un Burundais, d’une Rwandaise, tous les deux non historiens, de cinq Belges et de trois personnes d’origine congolaise. La parité du genre était scrupuleusement respectée.

² Au moment de la présentation du rapport, l’expert burundais, Mgr Louis Marie Nahimana était entre temps décédé.

³ Ces membres étaient répartis en cinq commissions : pouvoirs politique ; culture et société ; économie et environnement ; mémoire, temps présent, justice et réparation ainsi que plaidoyer, communication, documentation et archives.

Allemagne, en Suisse, en France et au Canada. La mission principale du CBC consistait à veiller à ce que les travaux de la Commission mentionnée plus haut établissent la vérité historique sur le passé colonial et en reconnaissent la responsabilité quant aux crimes et dégâts causés par la colonisation et ses conséquences sur la vie quotidienne non seulement des populations actuelles du Congo, du Burundi et du Rwanda, mais aussi sur le racisme systémique à l'égard des Afro-descendants belges.

Entre septembre 2020 et juin 2022, le CBC organisa une dizaine de conférences dont le débats portaient sur les transformations politiques, économiques, sociales et culturelles du Burundi pendant le protectorat allemand (1896–1916) ainsi que durant la période du Mandat et de la Tutelle confiés à la Belgique entre 1923 et 1962. Un rapport fut présenté au public à Bruxelles le 2 juillet 2022. Sur le plan politique, il évoquait l'idéologie coloniale, le statut juridique du Ruanda-Urundi, la réforme administrative des années 1930, l'affaiblissement et l'anéantissement des pouvoirs politiques et religieux traditionnels et les résistances populaires. Du point de vue social et culturel, il épinglait les mesures coloniales qui contribuèrent à la destruction du tissu social, la dévalorisation de l'individu et l'aliénation culturelle comme la classification des populations en « races » supérieures les unes aux autres, le combat contre les « coutumes barbares », un système éducatif au rabais ainsi que les traitements inhumains et dégradants. En ce qui concerne le volet économique, le rapport n'a pas manqué de souligner les méfaits des impositions coloniales et des réquisitions de tous genres, des cultures industrielles au profit de la métropole et par conséquent au détriment des populations locales.

Bien que la Commission spéciale chargée d'étudier le passé colonial belge ait refusé pour des raisons qu'elle n'a jamais expliqué de procéder au remplacement de l'expert burundais, elle fit preuve de sa collaboration, puisqu'à deux reprises, le 4 avril 2021 et le 4 juillet 2022, quelques membres du CBC furent auditionnés par le Parlement belge au sujet des attentes des Burundais sur leur travail en cours et les éventuelles réparations du Gouvernement belge.

Cet ouvrage collectif prolonge donc une réflexion menée depuis cinq ans et dont nous venons d'exposer les grandes lignes. Il répond au besoin maintes fois exprimé par les experts de la Commission spéciale qui montrent que « la compréhension et la gestion du passé colonial forcent à développer une forme d'écoute, de bienveillance et de mise à distance qui requiert du temps » (Chambre des représentants de Belgique, 2021 :10) ,

mais aussi et surtout par les conclusions et les recommandations des conférences organisées par le CBC invitant les Burundais à continuer les débats pour que toute la vérité historique soit établie avant d'envisager que la Belgique reconnaisse les fautes lourdes commises pendant la colonisation et procède par conséquent à la compensation dont la forme sera à déterminer.

L'ouvrage se compose de deux parties de longueur et d'importance presque égales. Il revient sur dix sept contributions des chercheurs universitaires de divers profils⁴ largement discutées lors d'un Symposium international⁵ organisé le 29 octobre 2022 par l'Université de Freiburg en collaboration avec RAPRED-Girubuntu⁶.

L'objectif majeur de la première partie de cet ouvrage est d'une part analyser les méfaits du passé colonial belge et d'autre part relever la nécessité de les revisiter pour mieux les comprendre en consultant notamment les archives jusqu'ici restées inaccessibles.

On sait que les vingt années qu'a duré le protectorat allemand n'ont pas suffi pour transformer le pays de manière significative et qu'actuellement son héritage apparaît assez maigre⁷. Le premier chapitre rend compte d'une exposition organisée à Freiburg en 2022–2023 sur les objets ethnographiques en provenance de l'ancienne Afrique orientale allemande et des efforts déjà entrepris par RAPRED-Girubuntu en matière de la recherche de la paix et de la réconciliation en adoptant « une approche positive de décolonisation ». Intéressante est aussi ici une contribution qui établit le bilan démographique et économique de cette période. A l'aide des sources composées des diaires des missions catholiques synthétisés par les rapports

⁴ Il s'agissait principalement des historiens, politologues, théologiens, anthropologues, juristes, journalistes, spécialistes des sciences de l'éducation affiliés à l'Université du Burundi, à l'Université du Lac Tanganyika, à l'East African University Rwanda, à l'Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, au Justus-Liebig-Universität Giessen, à l'Université libre de Bruxelles, à l'Université Saint Louis Bruxelles et l'Université de Paris Nanterre.

⁵ Ce symposium a été rehaussé de la présence de l'Ambassadrice du Burundi en Allemagne, du Recteur de l'Université du Burundi qui a bien voulu préfacer ce livre et du Recteur de la Catholic University of Rwanda.

⁶ Le Réseau africain pour la paix, la réconciliation et le développement durable (RAPRED) a, entre autres projets, l'intention d'accompagner les jeunes déshérités dans leur scolarité et leurs études universitaires.

⁷ Cet héritage se réduit à la présence de quelques bâtiments, dont le *boma*, à Gitega, au cimetière de Nyakagunda où reposent les soldats allemands tués par les Belges pendant la Première guerre mondiale, quelques mots en kirundi comme *ishule* (schule) ou *intofanyi* (kartoffeln) ainsi que des mythes et fantasmes.

annuels des Pères blancs, on découvre finalement, dans ce deuxième chapitre, que nos connaissances de l'histoire coloniale reposent essentiellement sur les écrits des premiers missionnaires, le personnel mis en place par l'administration allemande étant très limité. On apprend, chiffres et maints détails à l'appui, que la « pacification allemande » se fit avec une brutalité sans pareille : la résistance de Mwezi Gisabo fut sauvagement écrasée. Le Résident Von Grawert n'hésita pas à utiliser la mitrailleuse et força ainsi le roi à signer en 1903 le traité de Kiganda après avoir perdu de nombreux guerriers. Les expéditions militaires contre les chefs du Nord-Est qui contestaient alors le pouvoir central provoquèrent non seulement de nombreuses pertes en vies humaines, mais surtout le désordre et l'appauvrissement généralisé des autorités locales et de la population.

Ce triste bilan est aussi soigneusement examiné à travers le recrutement des jeunes gens qui sont allés combattre aux côtés des troupes belges et de leurs auxiliaires congolais durant la Première guerre mondiale, les réquisitions des vivres⁸, les corvées dont le portage⁹ qui affecta l'ensemble du pays au moment de la construction de Gitega en 1912.

Sous la plume du petit-fils d'une grande personnalité de l'administration coloniale belge, le troisième chapitre de ce livre évoque le rôle joué par Pierre Ryckmans¹⁰. Il s'agit d'un regard d'un descendant d'un acteur incontournable sur ce que fut l'œuvre de la Belgique au Ruanda-Urundi. Pour nous éclairer, sa biographie nous apprend qu'alors âgé seulement de 25 ans, ce jeune officier qui s'était engagé dans l'armée coloniale belge arriva en 1916 à Gitega comme chef de poste avant de gravir les échelons qui firent de lui successivement Résident de l'Urundi (1919–1928), Gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1934–1946) et représentant de la Belgique à l'ONU (1949–1959).

François Ryckmans nous rappelle à juste titre que son grand père est le véritable théoricien¹¹ de la politique coloniale au Burundi. Il organisa avec le Père Henri Bonneau, supérieur de la mission de Mugeru, le plébiscite qui reconnut la souveraineté de la Belgique sur le Burundi le 25 août 1918,

⁸ Les soldats congolais de la Force publique se sont signalés par leur pillage au moment de se ravitailler.

⁹ La campagne de Mahenge en 1917 qui devait consacrer la victoire des Belges aurait nécessité plus de 20.000 porteurs dont les 2/3 moururent de maladies et d'épuisement. A leur retour, ceux qui ont survécu contribuèrent à la propagation des épidémies très meurtrières de la méningite cérébro-spinale et de la grippe espagnole.

¹⁰ Il a utilisé, outre les notes personnelles, le livre bien connu de Jacques Vanderlinden, Pierre Ryckmans (1891–1959). Coloniser dans l'honneur, Bruxelles : De Boeck, 1994.

¹¹ Pour plus de détails, voir Ryckmans, P., *Dominer pour servir*, Bruxelles 1930.

il obtint la soumission du chef rebelle Kilima en 1919, il réorganisa le Conseil de la Régence avant de faire adopter la loi du 21 août 1925 qui unit sur le plan administratif le Ruanda-Urundi au Congo belge¹².

A l'opposé, on voit au quatrième chapitre, Jean Paul Harroy, Gouverneur général du Ruanda-Urundi, clôturer la période coloniale de manière peu élogieuse. Dans un discours prononcé en décembre 1958 devant les plus hautes instances du pays, il souleva le « problème hutu-tutsi » dont il semblait ignorer qu'il avait été créé une trentaine d'années auparavant par une réforme politique et administrative qui consacra la suprématie des Ganwa, diminua considérablement le pouvoir des Tutsi et exclut totalement les Hutu.

Deux juristes discutent aux cinquième et sixième chapitres un sujet qui a fait longtemps l'objet d'une « omerta institutionnelle » : le rattachement du Bugufi au Tanganyika Territory à l'issue des conventions signés le 30 mai 1919 et le 15 mars 1921 entre la Belgique et la Grande Bretagne. La question centrale consiste à analyser les conditions de son éventuelle rétrocession, tout en considérant que les deux signataires ne sont plus parties prenantes et surtout qu'on ne heurte pas le principe d'intangibilité des frontières héritées de la colonisation.

Bien qu'il y ait une certaine littérature sur le passé colonial belge, il subsiste encore de nombreuses zones d'ombre dont il convient de faire rapidement la lumière, grâce notamment à l'accès aux archives jusqu'ici non encore ouvertes au public. Le rédacteur du chapitre 7 fait l'état des lieux des démarches entreprises par le Gouvernement du Burundi en vue de leur restitution, mais on apprend avec indignation que certains dossiers, notamment ceux en rapport avec l'indépendance ne seront pas ouverts à la consultation avant un délai de cent ans.

Avec une orientation plutôt tournée vers les conséquences de la colonisation sur les plans social et culturel, la seconde partie de cet ouvrage insiste avec raison sur la perte des valeurs traditionnelles qui ont conduit aux crises identitaires périodiques qu'a connues le Burundi dès les lendemains de l'indépendance. Rédigés par un groupe de chercheurs spécialistes de l'éducation, les chapitres 8 et 9 analysent les forces et les faiblesses du

¹² Sur le plan économique, Ryckmans généralisa l'usage de la monnaie après avoir remplacé les roupies et les hellers allemands, prit des mesures pour combattre les famines en obligeant les gens à cultiver le manioc et les patates douces, mobilisa les populations pour reboiser l'ensemble du pays et ouvrir le marais aux cultures pendant la saison sèche, construisit la première route qui relia Gitega et Bujumbura. Sa politique n'a pas toujours rencontré les vœux des missionnaires catholiques dont certains lui contestaient le leadership.

système éducatif durant la période coloniale en ciblant de manière claire les auteurs, leur méthodologie ainsi que les résultats obtenus d'une part et les difficultés toujours d'actualité que rencontre quiconque tente de le « décoloniser » : on ne mesure pas assez en effet l'importance qu'exerce actuellement l'acculturation sur notre société.

Les chapitres 10 et 11 rappellent que les valeurs traditionnelles d'*ubuntu* (humanisme) revisitées et remises à l'honneur ces derniers temps ici comme ailleurs notamment en Afrique du Sud ou celles d'*ubugabo* (bravoure) ont été mises à l'épreuve durant la domination coloniale : elles ont cependant vaillamment résisté, puisqu'elles ont permis de limiter les violences qui ont jalonné notre passé récent. Celles-ci ne pouvaient, on s'y attendait, n'être pas évoqué, tant elles ont été déterminantes dans l'évolution sociopolitique du pays et de ses voisins ces soixante dernières années : le chapitre 12 s'attarde sur l'*ikiza* (crise) de 1972 en s'appuyant sur des enquêtes orales effectuées entre 2000 et 2016 à travers tout le pays, tandis que les deux suivants analysés sous l'angle sociopolitique montrent que les Burundais n'arrivent pas à se défaire des préjugés et mythes hérités de la colonisation lorsqu'il s'agit d'analyser froidement la nature de leurs conflits.

Dans le quinzième chapitre, l'auteur rappelle que le Burundi précolonial est une société où règne l'ordre avec une organisation étatique solide, structurée et hiérarchisée en plusieurs niveaux autour du Mwami. Il relève que le colonisateur va s'attacher à déconstruire cette légitimité du monarque et les représentations traditionnelles du peuple vis-à-vis de celui-ci. À la lumière de la méthode de sociologie compréhensive de Max WEBER, l'auteur cherche à comprendre les motivations derrière cette déconstruction.

Face au passé colonial dont les conséquences continuent à avoir un grand impact sur le temps présent, les deux derniers chapitres de cet ouvrage réfléchissent sur l'action à mener à court et à moyen terme, à savoir la « réconciliation des mémoires coloniales » et de manière spécifique la restitution au Congo belge des biens culturels conservés actuellement en Belgique.

Au total, cet ouvrage est le fruit d'une réflexion plurielle des universitaires et chercheurs allemands, belges, burundais et congolais sur la domination coloniale, l'exploitation économique et surtout sur leurs conséquences sur les plans social et culturel. Plusieurs contributions mettent en relief et discutent des germes de divisions de la société burundaise qui ont conduit aux conflits et violences de la période contemporaine.

Joseph Gahama

Jean-Marie Nduwayo

Discours du 1^{er} décembre 1958 du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy: essai d'analyse

Abstract

The article examines to which extent the speech of Jean-Paul Harroy, last colonial General Governor of Ruanda-Urundi (1955–1962), pronounced on the 1st December 1958, during the opening session of the 1958 Ruanda-Urundi General Council, would have influenced Ruanda-Urundi's socio-political evolution. With a historical perspective, this paper discusses socio-political impact of Jean-Paul Harroy's abovementioned speech. It's worth responsibility for the existence of Tutsi-Hutu conflict and took the side of the Hutu. The speech of General Governor obviously influenced the independence process in Rwanda and Burundi. All his convictions were well explained in his memoirs on Rwanda and Burundi, published in 1984 and 1987, respectively.

Introduction

Le 1^{er} décembre 1958, lors de la séance inaugurale de la session générale du Conseil Général du Ruanda-Urundi, le dernier Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, a prononcé, à Usumbura, devant l'élite du Territoire¹, un discours sur l'actualité et l'avenir du Ruanda-Urundi : la visite du roi Mutara en Europe, la mission de visite du Conseil de Tutelle de juillet 1957, l'évolution sociale, politique et économique du Ruanda-Urundi. Le discours fit un tour d'horizon de la vie du Territoire dans tous ses aspects. Au cours de la décennie 1950, le Ruanda-Urundi subissait des influences des courants nationalistes qui se généralisaient en Afrique. Après avoir exposé les répercussions des différents courants sur le Ruanda-Urundi de l'époque, Jean-Paul Harroy revint sur des questions de l'heure spécifiques au Territoire sous tutelle. Il annonça de profonds changements structurels en préparation devant affecter les rapports entre la Belgique et ses possessions en Afrique. Cette homélie censée faire le bilan et définir la nouvelle politique de la puissance tutélaire traça le cadre

¹ Pendant la période de mandat et de tutelle, le Ruanda-Urundi était aussi désigné par Territoire du Ruanda-Urundi.

dans lequel devait se dérouler le développement intégral du Territoire sous tutelle en même temps que le Gouverneur Général demanda aux concernés d'accepter les projets de réforme politico-administratives à mener: « *La sagesse nous commande de proscrire de nos programmes de réformes politiques tout ralentissement injustifié* »². Il apparaissait, à travers ce discours, une volonté du Gouverneur Général de vouloir orienter et contrôler l'évolution socio-politique du Territoire dont il faisait une lecture binaire : Tutsi-Hutu. La colonisation allemande (1903–1916) et les administrations mandataire et tutélaire s'étaient livrées à des raisonnements globalisants et manichéens quant à l'histoire socio-politique du Ruanda-Urundi. Sous la période mandataire, l'autorité s'était livrée à une politique discriminatoire dont l'objet était d'exclure systématiquement ceux de la composante des Hutu et des Tutsi d'origine modeste de toute responsabilité politique dans le pays. L'aspect politique du discours du 1^{er} décembre 1958 tourne donc autour de l'ouverture de l'espace politique à ceux-là qui en avaient été écartés au cours de la réorganisation administrative des années 1920–1930 par le même acteur.

Le discours porte sur vingt-trois pages au total au format A3 et se subdivise en cinq sections bien inégales. Il commence par une longue introduction, rédigée sans plan rigoureux. Le premier point porte sur ce qu'il a appelé « le problème Tutsi-Hutu ». Il occupe le gros du discours et porte sur six pages et, c'est bien lui qui nous occupera dans cette analyse. Il est suivi par deux sections en rapport avec des considérations sur l'enseignement universitaire, secondaire et primaire et porte sur cinq pages. Dans l'avant dernière section, il parle des coopératives mais passe très vite. On compte seulement deux pages s'y rapportant. Le discours se termine par une cinquième section en rapport avec des questions d'ordre économique et va dans tous les sens : l'élevage, les travaux publics, les paysannats, l'économie, les échanges, la pêche, le transport, les mines, l'industrie, ... En tout, ce volet porte sur cinq pages. Dans l'ensemble, le texte apparaît comme un discours-programme.

Au lendemain du discours de décembre 1958, la tournure des événements et leur rapide évolution notamment la naissance des associations à caractère politique, des partis politiques³ dans le Territoire, des griefs des

² Harroy, J-P., Discours du 1^{er} décembre 1958 à Usumbura, in: supplément au Bulletin d'information hebdomadaire *Rudipresse* du 6/XII/58, n°92, 2.

³ Nduwayo, J-M., *L'imaginaire de l'Occident médiéval au Burundi et au Rwanda de la fin du XIXème siècle aux années 1960. Construction, diffusion et motifs du succès*, thèse de doctorat, Paris 2010, 359.

Conseils Supérieurs des pays, la mort du roi Ruanda Charles Rudahirwa n'étaient pas de nature à favoriser la mise en application du discours programme. Elles dissuadèrent la puissance tutélaire de l'exécution de son programme socio-économique. La priorité, plutôt l'attention, fut désormais accordée à l'évolution socio-politique du Territoire que la puissance tutélaire essaya, coûte que coûte, de canaliser. De ce fait, la présente réflexion essaie de mettre en exergue, à travers l'analyse du discours du dernier Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, le rôle de l'administration tutélaire dans l'évolution socio-politique du Ruanda-Urundi à travers les différentes péripéties à la veille de son accession à l'indépendance.

La démarche est simple : une lecture attentive et une mise en prospective du discours du 1^{er} décembre 1958, des références à la politique générale appliquée au Ruanda-Urundi sous le mandat et sous la tutelle par rapport « au problème Tutsi-Hutu » constituent le substrat de la réflexion. Des éléments tirés des correspondances, des prises de position, des mémoires du Gouverneur Général en dehors de ce discours ont été d'une grande utilité dans la présente analyse.

1. Un nouveau Gouverneur Général du Ruanda-Urundi 1955–1962 : une nouvelle politique administrative en 1955

Jean-Paul Harroy, dernier Gouverneur Général du Ruanda-Urundi est né à Bruxelles le 4 mai 1909. Il est décédé le 8 juillet 1995 à l'âge de 86 ans. Ayant fait entre autres des études en sciences coloniales, il a été nommé, en 1955, Vice-Gouverneur Général du Congo-Belge et Gouverneur Général du Ruanda-Urundi. Il quitta le Ruanda-Urundi le 11 janvier 1962, à quelques mois de l'accession du Ruanda-Urundi à l'indépendance, le 1^{er} juillet 1962. Jean-Paul Harroy est une figure bien connue au Ruanda-Urundi pour avoir imprimé de sa marque l'évolution socio-politique de ce Territoire à la veille de son accession à l'indépendance. Il est arrivé au Ruanda-Urundi au moment où le vent de la décolonisation avait commencé à souffler sur l'Afrique. L'administration tutélaire elle-même avait amorcé, depuis juillet 1952, une démocratisation, certes timide, des structures administratives du Territoire sous-tutelle. Depuis les années 1920, l'administration belge avait mis en place une politique d'exclusion

en défaveur des Hutu particulièrement et des Tutsi⁴ du commun des mortels. Il faut rappeler ici que les Hutu et les Tutsi constituent les deux principales composantes de la population du Territoire.

Dès leur arrivée dans le Territoire en 1916 après le départ des Allemands, les Belges trouvèrent « un fatras de clichés » créé par les explorateurs et les missionnaires sur les sociétés burundaise et rwandaise en libre circulation et s'en approprièrent. Ils contribuèrent même dans leur large diffusion dans la société à travers des enseignements dans des écoles, des écrits dans des journaux et dans des livres publiés. Le soubassement aurait été un antagonisme historico-inégalitaire entre les Tutsi et les Hutu. Il tenait à la fois sur des considérations physiques et morales⁵. Seuls les Tutsi étaient capables de diriger alors que les Hutu étaient faits pour être commandés⁶. Dans le Territoire, les Tutsi formaient, du point de vue de l'administration coloniale, la classe dirigeante sans la collaboration de laquelle la puissance coloniale ne saurait venir à bout de sa mission « civilisatrice ». Pierre Ryckmans, le maître à penser de la politique coloniale belge au Ruanda-Urundi écrivait :

« Les Batutsi étaient destinés à régner, leur seule prestance leur assure déjà, sur les races inférieures qui les entourent, un prestige considérable; leurs qualités et leurs défauts les rehaussent encore... Rien d'étonnant que les braves Bahutu moins malins, plus simples, se soient laissés asservir sans esquisser jamais un geste de révolte »⁷.

Des missionnaires, des agents de l'administration, des chercheurs tenaient le même discours et faisaient des publications dans le même sens. A titre d'exemple, nous pouvons citer : René Bourgeois dans *Banyarwanda et Barundi, T.1, Ethnographie*, ou *Banyarwanda et Barundi, T.2, La coutume*, publiés à Bruxelles ; Jean Hiernaux in *Analyse de la variation des caractères physiques humains en une région de l'Afrique centrale : Ruanda-Urundi et Kivu*, ou *Les caractères physiques des populations du Ruanda-Urundi*, publiés respectivement à Tervuren et Bruxelles ; George

⁴ En général, seuls des Tutsi de grandes familles, c'est-à-dire celles qui avaient des alliances matrimoniales avec la cour faisaient exception.

⁵ Van der Burgt, in: Un grand peuple de l'Afrique équatoriale. Elément d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi publié en 1903 ou Hans Meyer in Les Barundi, une étude ethnographique en Afrique orientale publié en 1912.

⁶ Nombre d'auteurs prenaient les Baganwa pour des Batutsi tandis que des Batutsi de naissance de la masse anonyme étaient assimilés aux Bahutu.

⁷ Ryckmans, P., *Dominer pour servir*, Bruxelles 1931, 25.

Gerkens in *Les Batutsi et les Bahutu, contribution à l'anthropologie du Ruanda-Urundi*⁸, l'évêque Léon Classe, à travers ses nombreux articles publiés régulièrement dans les revues *Essor colonial et maritime* et *Grands Lacs* et dont les titres comme par exemple *un pays et trois races* ou encore *Pour moderniser le Rwanda, le problème des Batutsi* sont assez révélateurs. Les propos ci-après révèlent les préjugés qu'il avait des Hutu du Rwanda:

« *Les Bahutu, écrit-il, pressurent pour tirer de leurs gens tout ce qui est possible : ils ne cherchent que la quantité. Le Muhutu chef ne se préoccupera pas de ses enfants : à eux de faire leur fortune comme le père a fait la sienne, pourvu qu'il puisse bien boire et bien manger et rattraper le temps passé* »⁹.

Monseigneur Julien Gorju, partisan de la théorie des invasions hamitiques, s'attachait à montrer l'existence des seigneurs hamites auteurs d'une organisation féodale au Burundi. Dans ce sens, le Burundi serait habité par des seigneurs Tutsi et des vassaux Hutu. Le titre d'un de ses ouvrages : *Face au royaume hamite du Ruanda, le royaume frère de l'Urundi* publié en 1953 est on ne peut plus explicite. On lui doit aussi : *En zigzags à travers l'Urundi*, publié en 1926 à Anvers et *Entre le Victoria, l'Albert et l'Edouard*, publié en 1940 à Marseille.

L'approche à la fois raciale, sociologique et caricaturale appliquée sur le Ruanda-Urundi a servi de justificatif pour exclure systématiquement les Hutu et les Tutsi d'origine modeste des responsabilités politiques. Elle contribua même dans la création des antagonismes entre des Hutu et des Tutsi. Ces antagonismes furent renforcés par des discours et des pratiques coloniaux axés sur l'exclusion notamment dans l'administration et dans les écoles. Toute la politique coloniale s'évertuait à consolider le rang social des Ganwa, assimilés aux Tutsi dans le cas du Burundi. C'est ainsi que dans le cadre de la réorganisation administrative des années 1920–1930, la quasi-totalité des autorités hutu furent systématiquement remplacées. De vingt-sept chefs hutu en 1927, l'on passa à trois en 1933 et à un seul en 1937. En 1945, l'on ne comptait plus un seul chef Hutu au moment où on avait dix chefs Tutsi, dix-sept chefs Ganwa bezi et huit chefs pour le groupe de Batare¹⁰. Dans la ligne de conduite de la politique

⁸ Voir les références complètes dans la bibliographie

⁹ Classe, L., *Pour moderniser le Rwanda, le problème des Batutsi*, *Essor colonial et maritime*, Bruxelles, 1931, 8.

¹⁰ Gahama, J., *Le Burundi sous administration belge*, Paris 1983, 104.

coloniale belge, le commandement devait revenir à la noblesse, c'est-à-dire à la composante des Baganwa où elle comptait 71,5% du nombre total des chefs au Burundi. Au Rwanda, la sélection s'est faite en faveur des Tutsi du clan dynastique des Nyiginya et celui des Bega.

De même, au niveau de l'école, la sélection fut opérée en défaveur des candidats hutu comme l'atteste le résultat d'un sondage effectué au Ruanda-Urundi en 1957. Sur un total de 1.170 élèves, 797 étaient des Tutsi (Baganwa inclus) soit 68,2% contre 373 Hutu, soit 31,8%¹¹.

Dans l'ensemble, pour les deux pays, cette politique discriminatoire était voulue par l'administration belge. Elle était inscrite dans son programme. En conséquence elle devait conduire de façon inéluctable à des antagonismes sociaux entre des Hutu et des Tutsi. Les antagonismes entre les principales composantes commencèrent à éclater au grand jour vers les années 1956, au moment où l'administration belge envisageait une série de réformes, dans le sens de promouvoir, disait-elle, des institutions démocratiques. L'école et son corollaire, la culture écrite, ont contribué à fixer dans les têtes des nouvelles élites dites évoluées le modèle ethno-racial colonial fondé sur l'inégalité raciale.

Les différentes réformes socio-politiques mises en place durant le mandat belge (1924–1946) influencèrent l'évolution socio-politique du Ruanda-Urundi dans sa marche vers l'indépendance. Elle consistait, surtout au Ruanda, à s'appuyer sur la composante des Batutsi en consolidant leur position et en limitant la nomination des chefs Bahutu. Au Burundi, au contraire, ce sont les Baganwa qui furent les grands bénéficiaires, du moins jusqu'au retournement de la situation en leur défaveur opéré à la fin des années 1950 par la même administration tutélaire. Cette politique portait en germe tous les problèmes sociaux et politiques du Territoire des années 1960 et le Rwanda en a été plus affecté que le Burundi à cette époque.

La rhétorique socio-anthropologique tenue par des agents de la colonisation, des missionnaires et d'autres illuminés sur les populations du Ruanda-Urundi résume les représentations qu'ils s'en faisaient. Du point de vue administration, il s'était créé un triumvirat : l'autorité administrative belge, l'Eglise catholique et l'autorité autochtone. L'entente resta cordiale entre les trois jusqu'à l'éveil du nationalisme durant la décennie 1950. Celle-ci a vu les débuts de la démocratisation, certes timide, des institutions du Territoire à travers les élections des différents conseils en 1952, l'arrivée de nouveaux administrateurs belges gagnés à la cause des Hutu, la pression de l'ONU sur la Belgique en vue

¹¹ Nduwayo, *L'imaginaire de l'Occident...*, 395.

d'accélérer la démocratisation des institutions et l'arrivée dans le Territoire de nouveaux Pères Blancs, formés à l'école d'Action catholique et qui ne tardèrent pas à dénoncer les abus des chefs, présumés Tutsi. C'est dans ce contexte dominé par l'idéologie coloniale de « diviser pour régner » et la volonté d'émancipation politique qu'arriva, en 1955, le nouveau Gouverneur Général du Ruanda-Urundi Jean-Paul Harroy. Ce dernier accompagna l'évolution socio-politique du Ruanda-Urundi à la veille de son accession à l'indépendance.

En 1956, furent organisées des nouvelles élections au cours desquelles des Hutu l'emportèrent la majorité des sièges au niveau des sous-chefferies. En effet, le Gouverneur Général avait décidé, par une lettre du 4 août 1956, de ne plus confier la désignation des collègues électoraux de sous chefferie à la seule discrétion des sous-chefs, mais de faire apparaître les préférences des habitants en demandant à la population mâle adulte de désigner, par vote secret, les personnes qu'elle souhaiterait voir porter sur les listes électorales de la sous-chefferie. C'est donc sur cette base qu'eut lieu la consultation populaire de 1956 qui, au point de vue de la répartition des groupes "ethniques" donna les résultats suivants : 6.501 Hutu (66,72%) et 3.223 Tutsi (33,08%) au niveau des collègues électoraux des sous-chefferies, soit une avance de 14,3%¹². Au niveau des chefferies, le système de vote indirect permettait aux chefs de contrôler les candidats élus. Au même moment, le Conseil Supérieur du pays ne comptait qu'un seul Hutu sur 31 « Tutsi »¹³. En fait, si les élections avaient été organisées à tous les niveaux, toutes les composantes de la population auraient pu être représentées. Une telle évolution aurait permis éventuellement d'éviter les affrontements auxquels allaient se livrer les deux composantes, devenues protagonistes en 1959 au Rwanda et au Burundi un peu plus tard. Jean-Paul Harroy, alors Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, le reconnut lui-même dans une lettre adressée au Ministre des Colonies le 22 novembre 1956 en ces termes:

« Les craintes émises par les Bahutu sont excessives. Les récentes élections ont révélées dans de très nombreux endroits du Territoire une forte poussée Muhutu. Plus l'éducation démocratique sera avancée, plus la loi du nombre jouera et les Bahutu conquerront donc, par le simple jeu des institutions actuelles, une influence beaucoup

¹² Nduwayo, L'imaginaire..., 353.

¹³ Il s'agit des Ganwa et des Tutsi confondus.

plus grande que celle que leur vaudrait la présence de quatre des leurs au Conseil du Vice Gouvernement Général »¹⁴.

Jusque-là, pour Jean-Paul Harroy, la démarche devait consister à ouvrir, par l'inclusion, l'espace politico-administratif à toutes les composantes. Le but final pour le Ruanda-Urundi, poursuit le Gouverneur Général dans sa lettre, n'est pas de dresser les Hutu contre les Tutsi mais de les amalgamer en une population où chacun jouira des droits dus à la personne humaine et en assumera les devoirs sans distinction d'origine¹⁵. Cette perception de ce que devait être l'évolution socio-politique du Territoire ne sera pas maintenue par celui-là même qui la défendait. Cela transparait clairement à travers son discours programme du 1^{er} décembre 1958 caractérisé par une lecture binaire de la société concernée.

2. Une perception dichotomique des populations du Territoire

Le 1^{er} décembre 1958, soit deux ans après la lettre au Ministre des Colonies, le Gouverneur Général a prononcé un discours resté mémorable dans l'histoire du Territoire sous tutelle. Il fut différemment apprécié par l'élite politique. Pour les uns, le discours a permis d'attiser les divisions entre les Tutsi et les Hutu et pour les autres le discours a mis au grand jour une question pendante des réalités socio-politiques du Territoire caractérisées par l'exclusion et la domination. En effet, il parlait officiellement, à travers une perception dichotomique de la société, de l'existence d'un problème Tutsi-Hutu : « Ma première affirmation sera qu'il y a un problème ». Jean-Paul Harroy proposait de lever le tabou autour des composantes de la population et surtout des relations entre les deux groupes en évitant le demi-mot ou le sous-entendu. Il estimait que ne pas parler d'un problème de société devenu réel équivalait à l'aggraver et, partant, exposer la société à de grands risques. Le moment est venu, écrivit-il, de vous exposer le point de vue de l'administration sur ce que l'on a coutume d'appeler le problème Tutsi-Hutu¹⁶. Le discours apparaissait comme le reflet de l'époque. Il s'inscrivait dans la temporalité du courant nationaliste et du contre-nationalisme. Il énumérait de récents développements autour de la question Tutsi-Hutu durant l'année 1957, notamment le Manifeste des Bahutu rendu public le 24 mars 1957 au

¹⁴ Harroy, J-P., Lettre au Ministre des Colonies, novembre 1956.

¹⁵ Idem.

¹⁶ Discours de Jean-Paul Harroy, Lettre au Ministre des Colonies, 6.

Rwanda, une lettre pastorale dénonça une situation d'injustice, deux lettres du roi Mwambutsa adressées aux sous-chefs du Burundi et retraçant des cas d'iniquités commises par les autorités coutumières contre les masses pauvres, sous-entendu des Hutu. Dans l'ensemble, tous ces cas portaient sur la dénonciation d'abus commis par ceux qui étaient chargés d'administrer la population, de lui rendre justice et lui prêter des services publics¹⁷. Les auteurs de ces pratiques étaient présumés porteurs du courant nationaliste et l'administration tutélaire devait suivre leurs agissements.

La situation fut interprétée par l'auteur comme étant caractérisée par une opposition entre, d'une part, la composante ou plutôt les représentants de la composante des Tutsi détenteurs de l'autorité occupant des postes de responsabilité et coupables d'abus, et, d'autre part, la composante des Hutu formant l'immense majorité des masses pauvres et victimes des abus¹⁸ et qu'il fallut venir en aide.

Dans son raisonnement Jean-Paul Harroy partit de l'organisation politique et administrative à la base, c'est-à-dire au niveau de la colline. A ce stade, il releva une série d'abus commis par des autorités coutumières ou des représentants de l'administration. Il s'agissait entre autres des prestations pouvant être exigées par tout détenteur d'autorité à l'encontre de la population, de la subordination ou de la conditionnalité de l'octroi de pot-de-vin ou de cadeaux divers contre l'obtention d'un service public auquel la population a naturellement droit. La même population devait aux autorités et commis, du travail non rétribué. Elle était par ailleurs victime d'exactions, de spoliations, de concussions de la part des moniteurs, des juges, des sous-chefs. Jean-Paul Harroy fait une lecture manichéenne de la société en opposant ce qu'il a appelé la caste tutsi opprimante et exploiteuse à une masse de hutu sans défense¹⁹.

La lecture du discours donne l'impression que l'auteur s'est largement inspiré de la littérature anthropologique en vogue au début du 20^{ème} siècle. Celle-ci dénote une simplification excessive et une pure ignorance des réalités socio-politique du Territoire. Certes, des cas d'injustice, d'exploitations, de spoliation, de concussion, de travail non rétribué étaient bien réels. La pratique existait même avant la colonisation. L'on se rappellera par exemple que le roi et les chefs avaient le droit d'installation,

¹⁷ Idem 7.

¹⁸ Ibidem.

¹⁹ Ibidem.

d'expulsion et même de confiscation²⁰ des biens de leurs sujets avant la période coloniale. Dans cette société caractérisée par l'absence de monnaie, donc de salaire dû aux officiels, la population devait à l'autorité des redevances en nature et des prestations diverses en contrepartie des services offerts à la société. Cependant, ces cas ne concernaient pas que des Hutu. Indépendamment de la composante à laquelle l'on appartenait, tout le monde était concerné. Des Hutu aussi bien que des Tutsi du commun en étaient indistinctement victimes. Des Hutu de conditions aisées en étaient épargnés alors que de pauvres Tutsi en étaient victimes tout autant que les pauvres Hutu.

Dans les deux royaumes historiquement différents mais unis de force par l'autorité coloniale, les réalités socio-historiques et politiques étaient bien différentes. Le regroupement des deux pays en Ruanda-Urundi a fait que les réalités sociales burundaises furent assimilées à celles du Rwanda. Cette simplification des réalités complexes donna lieu à une représentation globalisante. L'on ne distingua plus l'aristocratie ganwa dirigeante du Burundi dans la définition des rapports sociaux mais l'on parlera de la domination tutsi comme c'était le cas au Rwanda où le pouvoir était entre les mains de deux clans d'origine tutsi : des Banyiginya et des Bega. Ainsi, de l'artificiel se généralisa le clivage Tutsi-Hutu dans les deux pays, avec des rôles et des statuts bien définis en théorie pour les uns et les autres. Jean-Paul Harroy calqua sa lecture de la société sur ce modèle là et parla d'une caste tutsi opprimante et exploiteuse de la masse hutu sans défense²¹. A ce niveau, l'administration tutélaire, sans se soucier de son rôle dans la mise en place de cette organisation sociale inique, se présenta en arbitre épris d'une volonté de défendre la cause des victimes des abus qui, pour elle, étaient des Hutu. En effet des Hutu et de simples Tutsi furent écartés de toute responsabilité au profit des Ganwa et des Tutsi dits de « bonne naissance », c'est-à-dire ceux des clans alliés aux Baganwa au Burundi et aux Banyiginya et Bega au Rwanda par l'administration coloniale.

Au niveau des institutions « représentatives » au Burundi, à part le Conseil de régence (1921–1925) dans lequel on comptait la reine-mère, tous les autres membres étaient des proches parents du roi – ses oncles paternels ou ses frères-, donc des Ganwa. Les Conseils du royaume (1925–1930) et du mwami (1939–1952) étaient composés exclusivement de Ganwa bezi et batara²². Au Rwanda, l'espace politique était occupé par des Banyiginya

²⁰ Mworoha, E., *Peuples et rois de l'Afrique des Lacs*, Dakar 1977, 145.

²¹ *Ibidem*.

²² Gahama, J., *Le Burundi sous l'administration belge*, Paris 2001, 135-140.

et des Bega, de la composante tutsi. Conviendrait-il de souligner ici que même avant la colonisation, l'on observait une sous-représentation, au niveau des hautes institutions, de ceux des Hutu et des Tutsi du commun. Ce ne serait donc pas tout à fait exact de parler d'une pratique inclusive, d'autant plus que même ceux qui y participaient occuper des responsabilités mineures. A son arrivée dans le Territoire, l'autorité belge n'a rien fait pour ouvrir l'espace politique à tout le monde ; au contraire elle a renforcé l'exclusion en écartant systématiquement tous les Hutu et des Tutsi d'origine modeste détenteurs d'autorité.

Dès les premiers explorateurs dans les années 1850–1870 à Jean-Paul Harroy en passant par les missionnaires, les colonisateurs et les chercheurs, la rengaine était bien connue : le Ruanda-Urundi, une terre d'invasions successives où cohabitaient des seigneurs et des vassaux ou des éleveurs et des agriculteurs traduits en Tutsi et en Hutu, superposés par l'histoire, les premiers dominant et exploitant les derniers. D'un côté, l'on distingua des Tutsi dominants et maîtres des richesses et, de l'autre, des Hutu soumis et démunis. Les Tutsi sont perçus comme des seigneurs et les Hutu comme leurs vassaux. Selon le rapport d'administration belge de 1928 :

« Qu'il s'agisse du sol ou du bétail, un nouvel ordre des choses était né, le Mututsi, le maître de la terre et des richesses, en concédait la jouissance à ceux qui le sollicitaient, mais moyennant qu'ils reconnussent son autorité et lui payassent redevance ; il fut le suzerain, le Muhutu fut le serf »²³.

Suzerain²⁴ et serf renvoient ici au régime féodal spécifique à l'Occident entre le 10^{ème} et le 13^{ème} siècle. Dans ce régime, le suzerain avait le pouvoir et les droits sur les terres et les hommes de son ressort alors que serf²⁵ était une personne privée de liberté personnelle, attachée à une terre d'autrui, frappée de diverses incapacités et soumises à des obligations et redevances diverses. Or le système féodal n'a pas existé au Burundi. Jean-Pierre Chrétien a analysé la logique profonde de l'ombre portée par l'anthropologie coloniale sur la société concernée²⁶.

Sans dire un mot sur l'origine de la pratique discriminatoire dans le Territoire, l'administration belge s'engagea à redresser la situation en tant

²³ Rapport sur l'administration belge du Ruanda-Urundi, Bruxelles 1928, 46.

²⁴ Ganshof, F.-L., Qu'est-ce que la féodalité ?, Saint-Estève 1998, 114.

²⁵ Fossier, R., La société médiévale, Paris, 1994, 73.

²⁶ Chrétien, J-P., Burundi, l'histoire retrouvée, 25 ans de métier d'historien en Afrique, chapitre 9 pp 189-217.

que tutrice de tous les habitants du Territoire. Deux options étaient sur la table : traquer les abus qui, selon l'administration tutélaire, étaient l'œuvre de certains du groupe anthropologique des Tutsi ; substituer systématiquement, en tous lieux, des chefs, juges et moniteurs hutu aux titulaires tutsi. L'administration a toutefois émis des réserves sur cette dernière :

« Outre que cette politique eût été le signal d'une violente et légitime réaction d'un important et méritoire groupe autochtone contre l'autorité tutrice, outre qu'elle n'eût probablement que remplacer une injustice par une autre, outre qu'elle eût risqué d'allumer une guerre civile qu'il fallait éviter parce que absolument inutile, outre qu'elle eût ainsi erronément consacré que le problème était racial et non simple mésusage de pouvoirs locaux, une telle attitude se serait de surcroît jusqu'ici heurtée à l'insuffisance des cadres hutu »²⁷.

L'administration tutélaire a donc opté pour une correction progressive du déséquilibre constaté au niveau de la représentation des Hutu dans les instances de prise de décision.

3. Le plaidoyer du gouverneur général en faveur de « pauvres gens »

Afin de pouvoir redresser la situation, Jean-Paul Harroy s'engagea, à travers son discours, dans une logique de plaidoyer pour plus de partage et d'accession des Hutu aux richesses du pays. En effet il existe selon lui, au Ruanda-Urundi, des inégalités de conditions entre des masses numériquement beaucoup trop importantes de la population et victimes d'oppression socio-politique et économique. A cela s'ajoute, poursuit-il, une disparité choquante entre le patrimoine des quelques riches et la misère de la masse énorme des très pauvres. Sa lecture anthropologique des sociétés burundaise et rwandaise l'avait amené à assimiler les Tutsi à une minorité de riches et les Hutu à une majorité de pauvres. Il appliqua surtout ce phénomène de société tout spécialement à des régions restées longtemps à l'abri de la « modernité » et peu dotées en infrastructures modernes et en ressources naturelles. Elles étaient les plus exposées aux abus des autorités qui, poussées par la cupidité, s'y partageaient les maigres richesses du pays et pressuraient leurs administrés. Deux obstacles ont été relevés au niveau

²⁷ Discours du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi au Conseil Général du Ruanda-Urundi, le 1^{er} décembre 1958, 8.

du Ruanda-Urundi : un faible revenu national incapable d'impulser un développement en faveur des pauvres et une impossible éclosion d'une classe moyenne dans une société à forte croissance démographique d'une part et, d'autre part, l'inconscience de la masse paysanne incapable de défendre ses droits. La question était de savoir comment remédier à cette situation qualifiée de dramatique par Jean-Paul Harroy, capable, selon lui, de valoir de durs réveils ? Comment mettre fin à l'excessive misère ? Comment faire régner la justice ? Comment combattre les abus sans créer une injustice en sens inverse²⁸ ?

Tout procède de l'existence d'un problème réel entre riches et pauvres, capitalistes et travailleurs, gouvernants et gouvernés²⁹. En réalité, même si ce n'est pas explicitement exprimés, l'argumentaire fait référence aux composantes de la population du Territoire : aux Tutsi, le gouverneur attribuait les qualificatifs de riches, capitalistes et gouvernants et aux Hutu pauvres, travailleurs et gouvernés. « *Aujourd'hui : - des hommes qui se disent tutsi, qui sont tutsi, composent en énorme majorité les groupes dirigeants du pays, possèdent en proportionnellement énorme majorité les richesses immobilières et mobilières de ce territoire* »³⁰. Comme solution au problème, Jean-Paul Harroy préconisait une réorganisation des structures politiques et judiciaires quitte à limiter les exclusions, à rendre les abus plus difficiles à commettre, leur détection plus certaine, leur dénonciation plus efficace et moins dangereuse, leur répression plus sévère, ... Il insistait aussi sur la représentation réelle de la masse par la voie des urnes³¹, la seule possibilité de permettre à ceux de la composante des Hutu de compter des leurs, selon le Gouverneur général, parmi les chefs, sous-chefs, juges, moniteurs. Comme l'absence d'élites hutu était perçue comme l'origine des inégalités sociales entre les Tutsi et les Hutu, il était envisagé une large ouverture des écoles à ceux de la composante des Hutu par la promotion de l'équité dans l'octroi des bourses d'études, de la gratuité scolaire. La formation d'une élite hutu devait permettre l'ouverture de l'espace politique à tout le monde notamment par l'élection de candidats hutu au niveau des conseils. Les Hutu devaient « *entrer dans les écoles, dans les conseils, dans les cadres des autorités politiques, administratives ou judiciaires* »³². C'est à ce moment-là que les termes

²⁸ Discours du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi au Conseil Général..., 9.

²⁹ Ibidem.

³⁰ Ibidem.

³¹ Ibidem.

³² Idem 10.

hutu, tutsi et twa ne seront plus que des prénoms, conclut Jean-Paul Harroy. Son objectif était d'améliorer le niveau de vie de toute la population du Territoire en général mais plus particulièrement la promotion sociale et politique du peuple, sous-entendu des Hutu. La législation ne devait pas favoriser un groupe par rapport à un autre sur base de critères raciaux ou ethniques.

La réussite des réformes envisagées devait dépendre, selon le Gouverneur Général, de l'engagement de chaque partie prenante. Ainsi, formula-t-il des attentes de la part de chaque groupe concerné, c'est-à-dire aux Tutsi, aux Hutu, à l'Eglise, à l'administration tutélaire, aux associations,... Cet appel clôtura la première section qu'il a appelé le conflit « Tutsi-Hutu » :

« Aux Tutsi, exactement comme je leur enjoignais récemment de croire que je suis un fidèle ami des éleveurs, je demande d'être persuadés que rien dans ce que je préconise n'est dirigé contre le groupe, qui a rendu et continue à rendre tant de services à ces pays... Je les conjure surtout de m'aider de tout leur pouvoir à traquer les concussions et les exactions que commettent une minorité de dirigeants indignes, dont l'indignité rejaillit sur toute la classe dirigeante... Aux Hutu, je demande un immense effort de perfectionnement, une confiance rénovée dans leurs guides, une révision, aussi, de la conception que d'aucuns cherchent à ancrer chez eux que la liberté promise signifiera la fin du rude labeur rural, l'arrêt des luttes anti-érosives et des reboisements... A tous les hommes de bonnes volonté de ce pays, enfin, autorités religieuses, d'abord, dirigeants africains et européens, représentants du secteur privé, de la presse, des associations de toutes natures, je demanderai une aide constructive et agissante vers un redressement pacifique de l'iniquité actuelle, dans la sérénité sociale en proscrivant tout excès de langage ou d'attitude susceptible de créer ou d'envenimer un éventuel conflit tutsi-hutu, en luttant côte-à-côte, comme je vous y ai toujours convié, contre notre seul ennemi commun : la pauvreté»³³.

³³ Discours du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi au Conseil Général du Ruanda-Urundi, le 1^{er} décembre 1958, 11.

4. Analyse critique du discours

Le gouverneur Général du Ruanda-Urundi termine son exposé sur la section socio-politique par là même où il l'avait commencé, c'est-à-dire par cette représentation manichéenne de la société concernée. Les idées qu'il incarne vont au-delà de sa personne et engage l'administration tutélaire dont il était le premier représentant dans le Territoire.

L'image du Ruanda-Urundi telle que tracée par les tous premiers explorateurs de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle reste la principale source d'inspiration pour les générations qui ont suivi jusqu'à Jean-Paul Harroy. Or, c'est l'explorateur John Hanning Speke, à la recherche de la source du Nil, qui a entonné en développant la « théorie de la conquête des races inférieures par les races supérieures »³⁴, appliquée dans la région dite des Grands-Lacs. Le modèle féodo-vassalique caractéristique de l'Occident d'entre le 10^{ème} et le 13^{ème} siècle y fut associé. Il est traduit, au Ruanda-Urundi, par l'existence « des seigneurs-éleveurs tutsi » vus par l'anthropologie coloniale comme le groupe des riches dominants et « des vassaux-agriculteurs Hutu » pauvres et dominés.

Les administrations mandataire et tutélaire ont fait de cette pseudo théorie le substrat des réformes qu'elles ont entreprises. Celles-ci se sont traduites par l'exclusion des Hutu particulièrement et des Tutsi d'origine modeste des instances dirigeantes du Territoire. Le résultat fit la mise en place, à la fin des années 1940, d'une société dont la scène politique était majoritairement dominée par des Ganwa au Burundi et des Tutsi nyiginya et bega au Ruanda. Ces deux catégories ont largement bénéficié des avantages liés à la présence belge dans le Territoire : participation à l'exercice du pouvoir comme auxiliaire de l'administration belge, accès à l'école comme ascenseur sociale, le bien-être social, ... Elles ont fini par constituer une élite du Territoire dans tous les sens du mot. A la fin des années 1950, les inégalités socio-politiques étaient bien réelles et procédaient d'un choix délibéré de l'administration belge. Plus manifeste au Rwanda qu'au Burundi, les conséquences des pratiques discriminatoires ont éclaté au grand jour plutôt dans le 1^{er} pays, le Rwanda. Déjà en mars 1957, l'élite hutu du Rwanda, formée à l'école missionnaire, avait rendu public un document connu sous l'appellation de « *Manifeste des Bahutu* » dans lequel elle protestait contre ce qu'elle appelait le monopole tutsi dans les domaines politique, économique, social et culturel. Faisant allusion à la colonisation belge et au monopole attribué aux Tutsi,

³⁴ Prunier, G., Rwanda 1959–1996, Histoire d'un génocide, Milan 1997, 16.

le Manifeste parlait d'un double colonialisme ou colonialisme à deux étages : le Muhutu devant, selon le document, supporter le hamite et sa domination et l'Européen et ses lois passant systématiquement par le canal mututsi. Il va jusqu'à parler de deux gouvernements : le gouvernement des Belges et le gouvernement des Tutsi. Les leaders hutu excluaient toute idée d'indépendance avant la sous-entendue libération du hutu du joug tutsi :

« La section de la population (celle des Hutu) que le départ de l'Européen pourrait réduire dans une servitude pire que la première, aurait tout au moins le droit de s'abstenir de coopérer à l'indépendance autrement que par des efforts de travail acharné et de manifestations des déficiences qu'il lui semble nécessaire de soigner d'abord »³⁵.

Le Manifeste présentait en termes clairs le problème social comme étant racial et réclamait du gouvernement tutélaire et de l'administration coutumière (qu'il qualifiait d'administration tutsi) qu'une action positive soit menée pour l'émancipation économique, politique et culturelle du Hutu à la remorque " blanc hamite traditionnel-tutsi". Il formulait une série de revendications sur le plan économique, politique, social et celui de l'instruction: suppression des corvées, reconnaissance légale de la propriété foncière individuelle, libre accès à l'enseignement secondaire en tenant compte des proportions des Bahutu qui sont les plus nombreux, ... Nous lisons à travers le même Manifeste que :

« Sans l'Européen nous serions voués à une exploitation plus inhumaine qu'autrefois, à la destruction totale ; c'est même malheureux que ce ne soit pas l'Européen qui devienne chef, sous-chef ou juge,.. »³⁶.

Les élèves Hutu et Tutsi confondus avaient bien appris et intériorisé les idées racistes du maître et allaient-ils faire cohabiter en eux-mêmes racisme et haine. Toutes leurs argumentations et prises de position sentaient, dans la plupart des cas, une odeur raciste, encore que l'on ne pouvait parler de racisme entre Hutu et Tutsi du Territoire. Le Manifeste des Bahutu, rendu public avant le discours du 1^{er} décembre 1958, atteste bien qu'il y avait un problème social au Ruanda et concernait les Hutu et le Tutsi.

³⁵ Manifeste des Bahutu, 2.

³⁶ Manifeste des Bahutu, 3.

Le ton utilisé par Jean-Paul Harroy dans le discours du 1^{er} décembre 1958 et sa détermination tranchent avec le caractère pondéré dont il avait fait preuve jusque-là. Nous avons vu en effet plus haut que Jean-Paul Harroy, dans une correspondance adressée au Ministre des Colonies le 22 novembre 1956, préconisait, comme correctif à l'exclusion et la discrimination dont étaient victimes les Hutu, la formation de l'élite hutu et l'application des principes démocratiques parmi lesquels le suffrage universel.

Comment expliquer cette volte-face du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi qui, au départ, était pour une inclusion progressive des Hutu aux postes de responsabilités et qui, en 1958, prononça un discours tout à fait opposé ? En fait les relations entre les autorités autochtones et l'administration tutélaire s'étaient quelque peu détériorées davantage devant le refus de cette dernière d'accéder aux demandes des autorités autochtones, notamment des réformes profondes au niveau de l'administration et de l'enseignement. Réagissant à ce refus, elles dénoncèrent avec énergie le colonialisme belge en s'en appuyant sur l'ONU. C'est cette élite même, parce que instruite, qui était à l'avant-garde de l'éveil du nationalisme et des revendications nationalistes dans le Territoire sous-tutelle. L'éveil nationaliste par les alliés d'hier fut perçu par l'administration tutélaire comme une trahison, un acte de rébellion. Ainsi, le divorce fut consommé entre les alliés d'hier. Comme pour se venger de cette ingratitude rendue par le réveil nationaliste dont le foyer de gestation et de diffusion était cette élite formée à l'école occidentale, l'administration tutélaire envisagea d'inverser la vapeur en opposant ceux qu'elle percevait comme « riches » et « pauvres », gouvernants et gouvernés, élites et masse, dominants et dominés, éleveurs et agriculteurs, en d'autres termes des Tutsi et des Hutu. C'est en réalité le fond du discours du 1^{er} décembre 1958, dans sa section en rapport avec l'évolution socio-politique du Territoire et où une réorganisation politico-judiciaire était présentée comme une panacée. Entre-temps, l'élite hutu et des Tutsi modérés, avec l'appui de la même administration tutélaire et de l'Eglise catholique, accroissait la pression sur les autorités coutumières. Celles-ci radicalisèrent leur position en demandant une indépendance immédiate qui devait couper court avec les réformes envisagées.

Au Rwanda, face aux revendications nationalistes par les autorités coutumières, l'Eglise catholique et l'administration tutélaire prirent position en faveur de l'élite hutu. Les évêques catholiques dénoncèrent publiquement des abus de pouvoir par les chefs et les sous-chefs, tandis

que les Pères Blancs encourageaient, en sous-main, la fondation d'un parti hutu démocrate-chrétien³⁷. Des Hutu et des Tutsi finirent par des affrontements violents au cours desquels l'administration tutélaire se posa en arbitre partial. Elle aida l'élite hutu du Rwanda à prendre le pouvoir avant même l'accession du pays à l'indépendance. La monarchie fut abolie en janvier 1961 au profit d'une république issue d'un coup d'état, légitimée par un référendum, tournant ainsi une page d'histoire monarchique vieille de plusieurs siècles. L'accession du Rwanda à l'indépendance a été largement influencée les violences entre les Hutu et les Tutsi de 1959.

Au Burundi, la situation se présentait différemment qu'au Rwanda : l'on avait une dynastie ganwa qui n'était identifiée ni en hutu, ni en tutsi et toutes les tentatives de l'administration tutélaire d'opposer des Tutsi et des Hutu y furent vaines, du moins jusqu'à l'accession du pays à l'indépendance. Dans ce pays, des Hutu et des Tutsi se sentaient tous comme des victimes d'une administration dominée par les Ganwa et tout clivage éventuel de cette nature ne pouvait se faire qu'en opposant les Ganwa aux Hutu et Tutsi coalisés. Du 22 avril au 7 mai 1959, le gouvernement belge avait envoyé, au Ruanda-Urundi, une mission chargée d'étudier les réformes politiques à introduire dans le Territoire sous tutelle. Connu sous le nom de Groupe de Travail, il a sillonné le Burundi et entendu 511 personnes dans tout le Ruanda-Urundi dont 220 au Burundi. A la question de savoir les rapports entre les Hutu et les Tutsi, la quasi-totalité des personnes interrogées, Burundais et étrangers, Hutu et Tutsi, la réponse fut qu'il n'y ait pas de problèmes entre les deux composantes et que comparer le Burundi au Rwanda de ce point de vue était une erreur. Raphaël Banciyeko, un commis de l'administration interrogé par le Groupe de Travail témoigne :

« Le problème des relations entre Batutsi et Bahutu tel qu'il existe au Ruanda n'a pas les mêmes aspects qu'en Urundi. Aux Ruanda, les Bahutu ne possèdent pas les mêmes droits que les Batutsi, ce qui évidemment provoque actuellement une mésentente dans le pays. En Urundi, les Batutsi et les Bahutu jouissent des mêmes droits tant au point de vue social qu'économique. Pour ce qui concerne l'Urundi, les rapports entre les bahutu et les Batutsi sont très bons »³⁸.

³⁷ Franche, D., Rwanda, généalogie d'un génocide, Turin 1997, 51.

³⁸ AAB, Ruanda-Urundi, POL. 4826, 219, in: J.P. Chrétien, J.-F. Dupaquier, Burundi, 1972. Au bord des génocides, Paris 2007, 15.

En conclusion, le discours prononcé le 1^{er} décembre 1958 à Usumbura par le Vice-Gouverneur Général du Congo-Belge et du Ruanda-Urundi et Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy, à l'occasion de l'ouverture de la session générale 1958 du Conseil Général du Ruanda-Urundi était à la fois un défi idéologique et tout un programme pour le Territoire sous-tutelle. Il met à jour le décalage entre les représentations imaginaires dont le Ruanda-Urundi a été victime et les réalités socio-politiques. La grille de lecture des sociétés burundaise et rwandaise imposée par l'anthropologie coloniale et répétée à travers différents discours dont celui du dernier Gouverneur Général du Ruanda-Urundi a produit des prosélytes qui ont fini par s'en approprier. L'administration belge, en mettant ensemble le Rwanda et le Burundi pour former le Ruanda-Urundi a fait confondre des réalités historiques, socio-politiques et économiques initialement différentes. Le Burundi a été parfois pris pour le Rwanda. Les relations sociales n'étaient pas les mêmes dans les deux royaumes historiquement différents et rivaux. Le Burundi donnait l'impression d'une monarchie décentralisée alors que le Rwanda était perçu comme une monarchie centralisée à dynastie tutsi du clan des Banyiginya avec des relations socio-politiques beaucoup plus complexes entre les Hutu et les Tutsi qu'au Burundi. Le discours de Jean-Paul a servi pour canaliser les revendications des Hutu contre le monopole socio-politique et économique au Rwanda alors qu'au Burundi ce genre de revendications était absent. L'engagement et la détermination politique de Jean-Paul Harroy, perceptibles à travers son discours du 1^{er} décembre 1958, concrétisés par ses actions au moment de la lutte pour l'indépendance dans les deux pays ont marqué, comme au fer rouge, l'évolution socio-politique de ces deux pays après leur accession à l'indépendance³⁹.

Bibliographie

Bourgeois, R., Banyarwanda et Barundi, T.1, Ethnographie, Bruxelles, 1957.
Chrétien, J-P. / Dupaquier, J-F., Burundi 1972 Au bord des génocides, Paris, 2007.

³⁹ Voir à ce sujet les mémoires de Jean-Paul Harroy sur le Rwanda (Rwanda. Souvenir d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance) et le Burundi (Le Burundi.1955–1962, souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue), publiés respectivement en 1984 et en 1987 aux éditions Hayez.

- Chrétien, J.P., Burundi : l'histoire retrouvée. 25 ans de métier d'historien en Afrique, Paris 1993.
- Chrétien, J.P., L'Afrique des Grands Lacs. Deux mille ans d'histoire, Paris, 2001.
- Chrétien, J-P., Hutu et Tutsi au Rwanda et au Burundi, in : J.L. Amselle, E. M'bokolo, E. (dir.), Au cœur de l'ethnie : ethnies, tribalisme et état en Afrique, Paris 1985, p. 129-165.
- Classe, L., Pour moderniser le Rwanda, le problème des Batutsi, in : Essor colonial et maritime, 1930, n° 439, pp. 490-491.
- Classe, L., Le Rwanda et ses habitants. Organisation politique. La religion. La famille, in : Congo, III, T.1, 5, 1922, pp. 677-693.
- Classe, L., Un pays et trois races, in : Grands Lacs, L. 5-6, 1933, pp.135-139.
- Coifard, J.L., Soixante ans de colonisation au royaume du Burundi, 1902–1962, mémoire, Rennes, 1962.
- Deslaurier, C., Un monde politique en mutation : Burundi à la veille de l'indépendance (1956–1962), Paris, Thèse de doctorat de 3ème cycle, Université de Paris 1, 2002
- D'Hertefeldt, M. / Maquet, J., Elections en société féodale : une étude sur l'introduction du vote populaire au Ruanda-Urundi, Académie royale des sciences coloniales, Bruxelles, 1959.
- Delmas, L., Généalogie de la noblesse (les Batutsi) du Rwanda, Kabyayi, Vicariat apostolique du Rwanda, 1950.
- Fossier, R., La société médiévale, Paris 1994.
- Franche, D., Rwanda, généalogie d'un génocide, Turin 1997.
- Gahama, J., Le Burundi sous administration belge, la période du mandat 1919–1939, Paris 1983.
- Ganshof, J.L., Qu'est-ce que la féodalité ? Paris 1998.
- Gerkens, G., Les Batutsi et les Bahutu, contribution à l'anthropologie du Ruanda-Urundi, Bruxelles 1949.
- Gorju, J., En zigzags à travers l'Urundi, Anvers, Namur 1926.
- Gorju, J., Face au royaume hamite du Ruanda, le royaume frère de l'Urundi, Bruxelles 1953.
- Harroy, J.P., Rwanda. Souvenirs d'un compagnon de la marche du Rwanda vers la démocratie et l'indépendance, Bruxelles 1984.
- Harroy, J.P., Le Burundi, 1955–1962, souvenirs d'un combattant d'une guerre perdue, Bruxelles 1987.
- Hiernaux, J., Analyse de la variation des caractères physiques humains en une région de l'Afrique centrale : Ruanda-Urundi et Kivu, Tervuren 1956.
- Kagame, A., Inganji Kalinga, traduction du français.
- Le Goff, J., La civilisation de l'Occident médiéval, Paris 1984.
- Maus, A., Ruanda-Urundi, terre d'invasions, S.B.E.E., nov-déc., 1957, pp. 1023-1027.

Discours du 1^{er} déc. 1958 du Gouverneur Général du Ruanda-Urundi, Jean-Paul Harroy

Meyer, H., *Les Barundi, une étude ethnographique en Afrique orientale*, (1912), traduit de l'allemand par F. William, éd. critique présentée et annotée par J.P., Chrétien, Paris 1984.

Mworoha, E., *Peuples et rois de l'Afrique des lacs. Le Burundi et les royaumes voisins au 19^{ème} siècle*. Dakar-Abidjan 1977.

Nduwayo, J.-M., *L'imaginaire de l'Occident médiéval au Burundi et au Rwanda de la fin du 19^{ème} siècle aux années 1960. Construction, diffusion et motifs du succès*, thèse de doctorat, Paris 2010.

Prunier, G., *Rwanda : le génocide*, Milan 1997.

Ryckmans, P., *Dominer pour servir*, Bruxelles 1931.

Smets, G., *Existe-il un régime féodal en Urundi ?* in *Expansion coloniale*, Bruxelles, juin 1937, pp. 1-12.

Van Der Burgt, J.M., *Un grand peuple de l'Afrique équatoriale. Elément d'une monographie sur l'Urundi et les Warundi*, Bois-Le-Duc 1903.

